

LISTE DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU CPAS DU
MARDI 8 JANVIER 2019

Présents : Armand Hermans, président du CPAS
Louis Waxweiler, Jane White, Marc Joseph, Annie Vanderhaegen, Bernard
Carpriau, Carol Delers, Houda Khamal Arbit, Jacqueline Moreau, Arlette Rapaille -
De Ridder, Guido Schollen, conseillers du CPAS
Rudi Seghers, directeur général faisant fonction

Absents :

Excusés :

Le président ouvre la séance à 19h30.

Application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale

A. SÉANCE PUBLIQUE

1. Politique et Organisation – Prise en connaissance de la validation des élections locales et provinciales du 14 octobre 2018

Le Raad voor verkiezingsbetwistingen – le Conseil en charge des contestations électorales – a validé les résultats des élections communales du 14/10/2018. La députation de la province du Brabant flamand a pour sa part validé les élections des échevins, des membres du Conseil du CPAS et du bureau permanent de l'aide sociale.

Le Conseil du CPAS prend connaissance de ce point.

2. Politique et Organisation – Installation des conseillers du CPAS et prestation de serment

Le Conseil du CPAS examine les lettres de créance et les conditions d'éligibilité des élus. Avant d'accepter leur mandat, les élus prêtent serment entre les mains du président sortant du Conseil du CPAS. Le président sortant prête serment entre les mains du doyen des conseillers et est ensuite installé en tant que conseiller du CPAS.

Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.

3. Politique et Organisation – Détermination de l'ordre des membres du Conseil de l'aide sociale

Le Conseil du CPAS décide de déterminer l'ordre des conseillers du CPAS.

Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.

4. Politique et Organisation – Élection du président du Conseil de l'aide sociale – Présentation

Un conseiller, à savoir Monsieur Armand Hermans, présente sa candidature aux fins d'exercer la fonction de président du CPAS. Le Conseil du CPAS confirme par vote secret la présentation de Monsieur Armand Hermans en vue de sa nomination, par l'instance communautaire compétente, en tant que président du CPAS.

Ce point est approuvé par 10 voix pour, 1 contre et aucune abstention.

5. Politique et Organisation – Désignation d'un conseiller aux fins d'exercer le mandat de président en attendant la nomination du président

Un conseiller, à savoir Monsieur Armand Hermans, présente sa candidature aux fins d'exercer la fonction de président du CPAS en attendant sa nomination en tant que président du CPAS. Le Conseil du CPAS confirme par vote secret la désignation de Monsieur Armand Hermans aux fins d'exercer le mandat de président du CPAS en attendant sa nomination en tant que président.

Ce point est approuvé par 11 voix pour et aucune voix contre ni abstention.

6. Politique et Organisation – Prise en connaissance du remplacement du président

Le candidat président communique les noms et l'ordre des personnes qu'il désigne aux fins de le remplacer lorsqu'il est temporairement absent. Le Conseil du CPAS en prend connaissance.

Le Conseil du CPAS prend connaissance de ce point.

7. Politique et Organisation – Prise d'acte de la composition du bureau permanent – Prestation de serment

Avant d'accepter leur mandat, les membres élus du bureau permanent prêtent serment entre les mains du président sortant du Conseil du CPAS. Le président sortant prête serment entre les mains du doyen des conseillers et est ensuite installé en tant que membre du bureau permanent.

Le Conseil du CPAS prend connaissance de ce point.

Au nom du CPAS

Le directeur général faisant fonction
Rudi Seghers

Le président du CPAS
Armand Hermans

Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale le 18/01/2019

Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, avenue de Limburg Stirum 116 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l'objet d'une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l'instance de surveillance dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d'information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons référence au guide des plaintes en matière de contrôle administratif général de l'Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.